



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Commission Régionale des Compétitions

Présents :

- Monsieur Gérard SEITZ - Président,
- Messieurs Guy ANDRE, Rodolphe BAILLET, Gérard CASSEGRAIN, Patrice GRETHEN, Marc HOOG, Michel KEFF, Claude KEIME, Roland MEHN, Bernard PAQUIN, Maxime RINIE, Gilles THIEBAUT, Jacky THIEBAUT, Jean-Marie THIRIET, Francis WILLIG.

Excusés :

- Madame Anne ORIGAS,
- Messieurs, Xavier HEILLETTE, Sebastien VILLEMIN, André HAHN

Invité :

- Monsieur Joël MULLER.

Nouveaux championnats R1 et R2 féminines – Saison 2019/2020 **Modalités de constitution des niveaux et groupes**

Rappel du règlement adopté en assemblée générale le 9 juin 2018

Groupes pour la saison 2019 / 2020

Régional 1 F : 2 groupes de 10 équipes

Groupe A : 8 équipes Alsace + **2 équipes Lorraine**

Groupe B : **6 équipes Lorraine** + 4 équipes Champagne Ardennes

Régional 2 F : 3 groupes de 10 équipes

Groupe A : 10 équipes Alsace

Groupe B : **2 équipes Alsace** + **8 équipes Lorraine**

Groupe C : **3 équipes Lorraine** + **7 équipes Champagne Ardennes**

Pour chacune des 2 divisions :

- les équipes sont déterminées par la Commission Régionale des Compétitions selon leur classement de la saison précédente dans leur championnat respectif

- en cas d'insuffisance d'équipes dans un secteur, il pourra être fait appel à des équipes des autres secteurs, voire à des équipes de divisions inférieures de chacun des secteurs, le choix étant de la compétence exclusive de la commission régionale des compétitions

Constitution des groupes selon secteur

Secteur Lorraine

Régional 1 F

8 équipes Lorraine à départager pour jouer en R1 F en saison 2019/2020

Modalités du départage :

1. Si une équipe Lorraine de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 **et 0 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (hors équipe qui accède en D2)

+

Les équipes classées aux 2 premières places du championnat Régional 2 F Elite Phase 2 saison 2018 / 2019.

Dans le cas où une ou deux équipes classées dans les 2 premiers ne peut accéder pour quelques motifs que ce soient, il est fait appel aux équipes suivantes jusqu'à la 4^{ème} place maximum.

De ce fait, les équipes classées de la 8^{ème} à la 12^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 /2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 8^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 11^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 12^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 /2020.

2. Si aucune équipe Lorraine de R1 F n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **0 descente de D2 F** :

3. Si une équipe Lorraine de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (Dans le cas n° 3 : hors équipe qui accède en D2)

+

Les équipes classées aux 2 premières places du championnat Régional 2 F Elite Phase 2 saison 2018 / 2019.

Dans le cas où une ou deux équipes classées dans les 2 premiers ne peut accéder pour quelques motifs que ce soient, il est fait appel aux équipes suivantes jusqu'à la 4^{ème} place maximum.

De ce fait, les équipes classées de la 7^{ème} à la 12^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 /2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 7^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 11^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 12^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 /2020.

4. Si aucune équipe Lorraine de R1 F n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** :

5. Si une équipe Lorraine de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **2 descentes de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (Dans le cas n° 5 : hors équipe qui accède en D2)

+

Les équipes classées aux 2 premières places du championnat Régional 2 F Elite Phase 2 saison 2018 / 2019.

Dans le cas où une ou deux équipes classées dans les 2 premiers ne peut accéder pour quelques motifs que ce soient, il est fait appel aux équipes suivantes jusqu'à la 4^{ème} place maximum.

De ce fait, les équipes classées de la 6^{ème} à la 12^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 / 2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 6^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 11^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 12^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

6. Si aucune équipe Lorraine de R1 F n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **2 descentes de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020

+

Les équipes classées aux 2 premières places du championnat Régional 2 F Elite Phase 2 saison 2018 / 2019.

Dans le cas où une ou deux équipes classées dans les 2 premiers ne peut accéder pour quelques motifs que ce soient, il est fait appel aux équipes suivantes jusqu'à la 4^{ème} place maximum.

De ce fait, les équipes classées de la 5^{ème} à la 12^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 / 2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 5^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 11^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 12^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

Régional 2 F

11 équipes lorraines

Si cas R1 F N° 1 :

Les équipes classées 8^{ème} à 12^{ème} du championnat R1 F + les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} du championnat R2 F Elite Phase 2 + les 2 meilleures équipes parmi celles classées 1^{ère} de chacun des 3 groupes du championnat R2 F Excellence Phase 2

Si cas R1 F N° 2 et 3 :

Les équipes classées 7^{ème} à 12^{ème} du championnat R1 F + les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} du championnat R2 F Elite Phase 2 + la meilleure équipe parmi celles classées 1^{ère} de chacun des 3 groupes du championnat R2 F Excellence Phase 2

Si cas R1 F N° 4 et 5 :

Les équipes classées 6^{ème} à 12^{ème} du championnat R1 F + les équipes classées 3^{ème} à 6^{ème} du championnat R2 F Elite Phase 2

Si cas R1 F N° 6 :

Les équipes classées 5^{ème} à 12^{ème} du championnat R1 F + les équipes classées 3^{ème} à 5^{ème} du championnat R2 F Elite Phase 2

Secteur Champagne Ardennes

Régional 1 F

4 équipes de Champagne Ardennes à départager pour jouer en R1 F en saison 2019/2020

Modalités du départage :

1. Si une équipe de R1F Champagne Ardennes classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **0 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (hors équipe qui accède en D2)

De ce fait, les équipes classées de la 6^{ème} à la 8^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 / 2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 6^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 7^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 8^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

2. Si aucune équipe de R1 F Champagne Ardennes n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **0 descente de D2 F** :

3. Si une équipe de R1F Champagne Ardennes classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020.

(Dans le cas n° 3 : hors équipe qui accède en D2)

De ce fait, les équipes classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 /2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 5^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 7^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 8^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

4. Si aucune équipe de R1F Champagne Ardennes n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020.

De ce fait, les équipes classées de la 4^{ème} à la 8^{ème} place du championnat R1 F saison 2018 / 2019 sont rétrogradées en Régional 2 F pour la saison 2019 /2020.

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 4^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 7^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 8^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

Régional 2 F

7 équipes Champagne Ardennes

Si cas R1 F N° 1 :

Les équipes classées 6^{ème} à 8^{ème} du championnat R1 F + 4 équipes à désigner selon engagements en football à 11

Si cas R1 F N° 2 et 3 :

Les équipes classées 5^{ème} à 8^{ème} du championnat R1 F + 3 équipes à désigner selon engagements en football à 11

Si cas R1 F N° 4 :

Les équipes classées 4^{ème} à 8^{ème} du championnat R1 F + 2 équipes à désigner selon engagements en football à 11

Secteur Alsace

Régional 1 F

8 équipes Alsacienne à départager pour jouer en R1 F en saison 2019/2020

Modalités du départage :

1. Si une équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **0 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 9^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (hors équipe qui accède en D2)

2. Si aucune équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **0 descente de D2 F** :

3. Si une équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (Dans le cas n° 3 : hors équipe qui accède en D2)

En tout état de cause, l'équipe classée 9^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

4. Si aucune équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **1 descente de D2 F** :

5. Si une équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **2 descentes de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020 (dans le cas n° 5 : hors équipe qui accède en D2).

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 8^{ème} de R1 F saison 2018/2019. En tout état de cause, l'équipe classée 9^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

6. Si aucune équipe d'Alsace de R1F classée de la 1^{ère} à 3^{ème} place n'accède en D2 F à l'issue de la saison 2018 / 2019 et **2 descentes de D2 F** :

Composition du groupe R1 F pour la saison 2019 / 2020 :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 6^{ème} place se maintiennent en R1 F pour la 2019 / 2020

En cas de place vacante, il est fait appel à l'équipe classée 7^{ème} de R1 F saison 2018/2019 et ainsi de suite jusqu'à la 8^{ème} place. En tout état de cause, l'équipe classée 9^{ème} est rétrogradée en R2 F saison 2019 / 2020.

Régional 2 F

12 équipes alsaciennes

Si cas R1 F N° 1 :

Les 6 premiers des deux groupes Excellence 67 et 68

Si cas R1 F N° 2 et 3 :

1 équipe de R1 F classée 9^{ème} + les 5 premiers et le meilleur 6^{ème} des championnats Excellence 67 et 68

Si cas R1 F N° 4 et 5 :

2 équipes de R1 F classées 8^{ème} et 9^{ème} + les 5 premiers des deux groupes Excellence 67 et 68

Si cas R1 F N° 6 :

3 équipes de R1 F classées 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} + les 4 premiers et le meilleur 5^{ème} des championnats Excellence 67 - 68

Le Président,
Gérard SEITZ

Le Secrétaire,
Gérard CASSEGRAIN